



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 août 2009  
Français  
Antérieurement A/63/127  
Original : anglais

---

### Soixante-quatrième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire\*

### Culture de la paix

## Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde 2001-2010

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet par la présente le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), conformément à la résolution 63/113 de l'Assemblée générale du 5 décembre 2008.

---

\* A/64/150.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Application du Programmed'action en faveur d'une culture de la paix .....	3
A. Mesures pour renforcer une culture de la paix par l'éducation .....	3
B. Mesures pour promouvoir le développement économique et social durable .....	7
C. Mesures pour promouvoir le respect de tous les droits de l'homme.....	11
D. Mesures pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes.....	13
E. Mesures pour favoriser la participation démocratique.....	14
F. Mesures pour faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité.....	15
G. Mesures pour soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances.....	17
H. Mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales .....	18
III. Rôle de l'asociété civile .....	19
IV. Communication et création de réseaux .....	20
V. Recommandations .....	21

## I. Introduction

1. En 2008, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a transmis son rapport annuel sur ses programmes et ceux d'autres entités des Nations Unies concernant leur adhésion au Programme d'action en faveur d'une culture de la paix et leur application de ce Programme. Dans sa résolution 63/113, l'Assemblée générale demandait à l'UNESCO de reconnaître la promotion d'une culture de la paix comme expression de son mandat fondamental et elle l'encourageait, en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, de continuer à renforcer les activités entreprises pour promouvoir une culture de la paix. L'Assemblée a également demandé que le Secrétaire général lui soumette un rapport sur l'application de la résolution à sa 64<sup>e</sup> session.

## II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix

2. Comme l'UNESCO a reçu pour tâche de coordonner et d'appliquer directement les activités liées à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, le présent rapport contient un aperçu des activités menées à bien par l'UNESCO, avec la participation d'autres entités des Nations Unies, de gouvernements et d'acteurs de la société civile. Il contient aussi un aperçu des rapports d'activités de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que des informations sur les programmes communs avec les Nations Unies. Les activités sont présentées en huit points qui correspondent aux huit mesures définies dans le Programme d'action pour en faveur d'une culture de la paix.

### A. Mesures pour renforcer une culture de la paix par l'éducation

3. L'UNESCO a œuvré à la promotion d'une éducation de qualité pour tous comme véhicule central de la préparation et de l'inculcation des compétences et des comportements nécessaires au désamorçage et à la reconnaissance des conflits potentiels et à la promotion active d'une culture de la paix et de la non-violence, conformément à la perspective des droits de l'homme contenue dans le Cadre d'action de Dakar, Éducation pour tous. À cet égard, un soutien technique et des conseils politiques ont été prodigués aux États Membres afin de les accompagner dans le développement de leurs systèmes éducatifs, programmes d'études, matières et programmes de formation initiale et professionnelle, en vue de forger les compétences requises à la consolidation d'une culture de la paix.

4. Citons, par exemple, « *Apprendre à vivre ensemble : un programme interculturel et interreligieux pour l'enseignement de l'éthique* » qui a été publié récemment par l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fondation Arigatou, à l'attention des éducateurs devant enseigner aux enfants le respect et la compréhension des différentes confessions, religions et croyances éthiques. En aidant les jeunes et les enfants à développer des compétences en

matière de prise de décisions éthiques et en nourrissant un sens de l'appartenance, de la communauté et des valeurs, le programme vise à forger des attitudes conduisant à une consolidation de la paix par l'enseignement de la tolérance et de la compréhension mutuelle. Un atelier de présentation du programme aux chercheurs et aux praticiens a été organisé pendant la Conférence de juin 2009 de l'Association internationale pour l'éducation interculturelle, qui s'est tenue à Athènes. En outre, des directives pour l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers les manuels scolaires et autres moyens d'enseignement ont été publiées et largement diffusées dans tous les États Membres afin de soutenir la conception et la sélection de manuels scolaires et autres moyens d'enseignement innovants et efficaces, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation dans toutes les régions du monde. Une réunion d'experts a été organisée au Caire, en juin 2009, sur la diffusion et l'application des directives interrégionales de l'UNESCO/l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture en vue d'améliorer la qualité de l'éducation à travers les manuels scolaires et autres moyens d'enseignement.

5. L'UNESCO a également aidé les États Membres à élargir l'accès à l'enseignement pour: garantir à tous les apprenants la possibilité de bénéficier d'une éducation de qualité, en veillant à ce que les mesures au niveau national soient basées sur les besoins des États Membres identifiés par le biais de processus comme la stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale; compléter les stratégies et les plans de développement existant au niveau national et garantir que l'UNESCO fonctionne de manière totalement coordonnée et complémentaire, en s'alignant sur les efforts déployés pour réaliser la cohérence au sein des équipes nationales des Nations Unies. De nombreuses activités ont été mises en œuvre dans la région Asie-Pacifique en vue de réorienter la formation des enseignants vers une éducation de qualité, plus particulièrement en l'axant sur une approche basée sur les droits et l'égalité des sexes et en intégrant l'éducation pour le développement durable à la formation des enseignants. Par exemple, le bureau de l'UNESCO à Hanoï et le Ministère de l'éducation et de la formation du Viet Nam ont participé au projet régional « Renforcer la formation des enseignants afin de réaliser l'éducation pour tous » qui a analysé les politiques, les systèmes de formation des enseignants, les programmes d'études et les manuels en vue d'identifier les lacunes en matière d'accessibilité à tous, notamment par la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans l'éducation ainsi qu'en favorisant une éducation multilingue/basée sur la langue maternelle. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNESCO a continué de soutenir la formation des enseignants en renforçant le réseau d'action qui utilise son projet Modèle de bonne gouvernance et d'action pour une coexistence démocratique et pacifique dans les écoles et en préparant des directives pour relever les défis de la formation des enseignants et des carrières dans l'enseignement au Brésil. L'UNESCO a aussi préparé un « cours international sur les politiques publiques dans l'enseignement en Amérique centrale » et elle a soutenu les programmes de formation des enseignants dans les pays d'Afrique subsaharienne par le biais de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne.

6. Des activités utilisant les technologies de l'information et des communications comme un moyen d'élargir l'accès à une éducation de qualité, en particulier pour les filles et les femmes, les groupes défavorisés, les groupes marginalisés et les personnes ayant des besoins spécifiques ont été menées à bien dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. L'utilisation de ces technologies dans les

initiatives de formation des enseignants est également encouragée dans plusieurs régions. Ainsi, le Kazakhstan a conçu et approuvé des normes nationales de compétence dans les technologies de l'information et des communications pour les enseignants. Au Cambodge, l'UNESCO a soutenu la mise au point du « Plan directeur sur l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation ». Toutes ces initiatives de niveaux mondial, régional, national et local sont désormais harmonisées et coordonnées par l'équipe spéciale sur Les enseignants pour l'Éducation pour tous, avalisé par la Déclaration d'Oslo de la huitième réunion du groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous. L'UNESCO a également lancé une plate-forme de collaboration des connaissances en ligne pour les ressources de formation et de création de capacités pour le développement. Il s'agit d'un répertoire de ressources permettant aux agences, aux praticiens et aux parties prenantes d'accéder aux moyens d'enseignement virtuels nécessaires au développement local et à l'éradication de la pauvreté. Le travail des Ressources éducatives libres, qui comprend la publication *Pour aller de l'avant*, a fourni un accès aux moyens et aux outils numériques, ce qui permet à une communauté internationale de partager et d'échanger des informations.

7. Des projets de recherche ont également été entrepris, en collaboration avec l'UNESCO, les chaires universitaires, les universités et les instituts de recherche, sur les problèmes liés à l'accès à l'enseignement, à une éducation fructueuse et de qualité. Des exemples remarquables d'activités de promotion d'une culture de la paix par l'éducation ont également été récompensés, et les meilleures pratiques en matière de promotion de la paix et des droits de l'homme par l'éducation, de citoyenneté démocratique, d'éducation interculturelle et accessible à tous, ainsi que de connaissance du patrimoine, ont été diffusées via le réseau des écoles associées de l'UNESCO. Cette année, le Prix de la Paix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix a été décerné à Luiz Inácio Lula da Silva, Président du Brésil, en reconnaissance de ses actions en faveur de la paix et de l'égalité des droits et de ses initiatives pour éradiquer la pauvreté.

8. L'UNESCO propose également une plate-forme d'échanges intellectuels visant à promouvoir le dialogue et la recherche et à développer des normes en matière d'éducation. En 2008 et 2009, l'organisation a organisé une série de conférences internationales de référence dans le domaine de l'éducation, portant sur une éducation de qualité accessible à tous, une éducation au développement durable, l'éducation des adultes et l'enseignement supérieur. Malgré la crise économique et financière, ces conférences ont contribué au maintien des sujets relatifs à l'éducation à l'ordre du jour international, notamment à la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation, organisée en novembre 2008 à Genève, intitulée « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir »; la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable : « S'engager dans la seconde moitié de la Décennie » organisée à Bonn du 31 mars au 2 avril 2009, et la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, organisée à l'UNESCO à Paris, du 5 au 8 juillet 2009, sur « la nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement ». Ces conférences ont offert une occasion mondiale unique d'un vaste dialogue sur les priorités en matière d'éducation et ont fourni une guidance aux décideurs politiques et aux autres parties concernées quant aux voies à suivre pour transformer les systèmes d'éducation. Chaque conférence a réuni des représentants des États Membres de l'UNESCO, des agences des Nations Unies, des agences de coopération

multilatérale et bilatérale, des organisations de la société civile, des sociétés du secteur privé et des académies.

9. Le partage de l'information a également été soutenu par l'organisation de réunions d'experts afin d'amener les principales parties concernées à étudier les questions liées à la violence à l'école, à la violence sexiste à l'école et aux punitions corporelles. Dans le cadre du suivi par l'UNESCO du *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*, en collaboration avec des experts et des institutions compétentes comme l'Observatoire international de la violence à l'école, l'UNESCO a encouragé les efforts de recherche, de collecte d'informations, de sensibilisation et de mobilisation pour renforcer et appliquer les mécanismes juridiques et politiques de protection des droits de l'enfant. Elle a dirigé des activités de développement des capacités dans plusieurs pays, au niveau national, et a diffusé et échangé des exemples de bonnes pratiques. Parmi ces activités, nous pouvons citer : un atelier de la région des Caraïbes sur la réduction de la violence à l'école, qui s'est tenu aux Bahamas en février 2008; la conférence mondiale « Violence à l'école et politiques publiques », organisée en juin 2008 à Lisbonne, et la préparation de la publication d'*Un guide à l'attention des enseignants : stopper la violence à l'école*. L'UNESCO a également organisé un forum de haut niveau des ministres d'Amérique centrale chargés des questions relatives à la jeunesse. Ce forum, qui s'est tenu au Costa Rica en août 2009, était centré sur le développement et la prévention de la violence et contribuait à la prévention de la violence des jeunes dans la région.

10. Les technologies de l'information et de la communication, comme la radio communautaire, les journaux et l'Internet, dans les communautés et les écoles, sont également utilisées pour promouvoir la paix par l'éducation dans des domaines liés à la non-violence, à la tolérance et à la compréhension mutuelle. Par exemple, les bureaux de l'UNESCO au Brésil et en Uruguay travaillent, avec l'Institut brésilien d'innovation et de technologie appliquée du fournisseur d'énergie hydroélectrique ITAIPU, à un projet de niveau régional intitulé le « Mouvement des jeunes pour la non-violence », qui vise à promouvoir une culture de la non-violence chez les jeunes, par le biais de stratégies de développement de capacités en vue de l'intégration sociale et professionnelle, dans une région qui possède l'un des niveaux les plus élevés de violence et d'usage de stupéfiants chez les adolescents de l'Amérique latine.

11. L'OMS travaille en collaboration avec les pays afin de renforcer les capacités nationales de prévention de la violence par le biais de politiques et de programmes qui répondent aux causes sous-jacentes et aux facteurs de risque de la violence et réduisent donc la fréquence de nouveaux actes de violence. La phase pilote du programme mondial de mentorat de l'OMS pour la prévention de la violence et des traumatismes, dénommé MENTOR-VIP, est arrivée à échéance et MENTOR-VIP démarrera un programme en septembre 2009. Ce programme a pour but de réunir un jeune praticien de la prévention des traumatismes et un mentor compétent, afin que le premier puisse développer des compétences spécifiques par le biais d'une collaboration structurée avec le second.

12. Le travail de l'OMS en matière de développement de capacités pour la prévention de la violence inclut aussi la diffusion et l'application actuelles de TEACH-VIP (Training, Educating and Advancing collaboration in Health on Violence and Injury Prevention), un cours modulaire de prévention de la violence et

des traumatismes développé par l'OMS et un réseau d'experts internationaux dans la prévention de la violence et des traumatismes. Cet outil a été sollicité par des formateurs de plus de 80 pays dans toutes les régions de l'OMS. Des efforts ont été déployés avec succès dans plusieurs pays en vue d'une intégration officielle de l'outil au sein des programmes d'études des écoles de santé publique. Il a également été traduit dans plusieurs langues officielles des Nations Unies et a été utilisé dans le cadre de formations régionales. Après un remaniement en profondeur, la deuxième édition de TEACH-VIP sera publiée en 2010. Une version en ligne de TEACH-VIP pour l'apprentissage autogéré sera lancée à la fin 2009, en même temps qu'une version sur CD-Rom. Plusieurs petits cours modulaires et autonomes sur la prévention de la violence et des traumatismes sont en cours d'élaboration et seront disponibles dès la fin de l'année 2010.

13. En 2008-2009, l'OMS, en collaboration avec l'Alliance pour la prévention de la violence, a diffusé son nouveau document d'orientation<sup>1</sup> qui montre comment les conséquences sanitaires, psychosociales et économiques de la violence entravent le développement. Il invite les agences de développement à prêter une plus grande attention à la prévention de la violence et à intensifier leur investissement dans ce secteur. Le document d'orientation identifie les lacunes, et les nombreux points forts, des priorités actuelles des agences de développement en matière de prévention de la violence et il propose un agenda renforcé pour une prévention plus efficace de la violence.

## **B. Mesures pour promouvoir le développement économique et social durable**

14. L'UNESCO a réaffirmé l'importance centrale de l'éducation pour le développement économique et social durable et pour sortir de la crise et elle a souligné l'importance de protéger les plus vulnérables. Elle a plaidé, lors de forums internationaux, en faveur d'une augmentation des investissements dans l'éducation en réponse à la crise financière internationale et a œuvré à l'obtention et au maintien d'un engagement politique envers l'éducation au sein de la communauté internationale. Les dernières occasions en date n'ont pas manqué de rappeler le Débat thématique de l'Assemblée générale de mars 2009 sur l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence et les réunions préparatoires avec le Groupe d'experts en éducation du Groupe des Huit (G-8), où l'UNESCO a fait pression pour obtenir un message plus fort sur le rôle crucial de l'éducation dans le développement, durant le sommet du G-8 en Italie en juillet 2009. L'UNESCO a également sensibilisé le grand public aux questions d'éducation par le biais de présentations nationales du Rapport mondial de suivi 2009 sur l'éducation pour tous et la Semaine mondiale d'action 2009 (20-26 avril 2009), axée sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes ainsi que sur l'apprentissage tout au long de la vie et qui a été marquée par des activités ayant mobilisé près de 13 millions de personnes dans le monde.

15. L'Organisation a aussi procédé à une enquête auprès de ses États Membres, en consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour analyser et contrôler l'impact de la crise économique et financière sur les

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Prévenir la violence et réduire son impact : contribution des agences de développement* (Genève, 2008).

dépenses en matière d'éducation. Cette étude permettra d'identifier les conséquences probables de la crise sur le développement de l'éducation, en particulier dans les pays où l'éducation pour tous constitue un défi majeur.

16. Au niveau régional, l'UNESCO a soutenu le renforcement de nombreux réseaux régionaux en faveur de l'éducation pour tous. Dans la région Asie-Pacifique, le groupe thématique régional sur l'éducation pour tous a été élargi et renforcé; il a été relié stratégiquement aux réseaux régionaux existants. Dans le groupe du Pacifique, les ministres de l'éducation ont avalisé le Cadre de développement de l'éducation dans le Pacifique, qui est stratégiquement lié aux objectifs de l'éducation pour tous. L'UNESCO a maintenu son soutien au projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a développé une stratégie d'observation des actions politiques visant la réalisation de l'éducation pour tous dans cette région. En Afrique, des réunions conjointes de planification ont eu lieu entre l'UNESCO et les quatre principales communautés économiques régionales, sur l'application commune du Plan d'action de l'Union africaine pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique. La collaboration sud-sud et nord-sud et les échanges de pratiques efficaces en matière d'éducation pour tous ont été améliorés et des réseaux éducationnels ont été développés entre les pays en développement, comme le montrent les dix projets de collaboration inter-pays sur le défi intitulé « Atteindre les exclus » pour l'Asie du Sud-Est.

17. Au niveau national, l'UNESCO a aidé les États Membres à mieux gérer leurs systèmes nationaux d'éducation et à traduire l'approche mondiale de l'éducation pour tous en termes politiques et pratiques. Les pays ont été aidés à préparer des plans nationaux d'éducation crédibles. L'UNESCO a facilité le processus éducation pour tous/initiative fast-track (ou initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous) afin de garantir des fonds à Haïti et à la République centrafricaine et elle a amené le groupe de coordination des partenaires à formuler la stratégie sectorielle et à préparer la proposition de l'initiative fast-track au Cameroun.

18. Pour promouvoir l'éradication de la pauvreté par le biais d'un développement économique endogène durable, l'UNESCO a aidé les États Membres à mettre au point, à reformuler et à redynamiser leurs systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle. Une formation en esprit d'entreprise pour les apprenants de l'enseignement officiel et officieux et des programmes de formation a également été mise sur pied.

19. L'UNESCO a aussi souligné la nécessité d'investir dans les sciences, l'innovation et les nouvelles technologies, notamment dans les technologies vertes, pour stimuler la croissance économique en contribuant à un environnement durable et pour aider les pays en développement à sortir au plus vite de la crise économique. L'organisation a signé la Déclaration interinstitutionnelle du système des Nations Unies intitulée « Économie verte : une mutation pour faire face aux crises multiples ». Elle a travaillé avec plusieurs États Membres, notamment en Afrique, au développement de politiques scientifiques et à l'élaboration de capacités humaines et institutionnelles dans le but de promouvoir l'innovation. Plusieurs activités ont été menées à bien pour augmenter la capacité en matière de formulation et d'application de politiques scientifiques, en Afrique et dans les États arabes. Des réunions portant sur la reformulation et la révision des politiques en sciences, technologie et innovation ont été organisées à Gaborone (Botswana) pour les 14

États de la Communauté de développement de l'Afrique australe et à Mombasa, au Kenya, pour 11 pays d'Afrique de l'est et du nord. De plus, l'UNESCO a lancé l'Initiative pour des politiques africaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de développer les capacités de formulation des politiques de la science, la technologie et l'innovation et de développer ces politiques au niveau national.

20. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », l'UNESCO a développé des propositions de réforme de l'ensemble du secteur de la science en République-Unie de Tanzanie, qui ont ensuite été intégrées aux plans de travail des programmes communs « Unité d'action des Nations Unies ». En outre, le système science, technologie et innovation de l'Albanie a été réformé et une nouvelle stratégie en faveur de la science, la technologie et l'innovation, adoptée pour 2009-2015, a démarré en juin 2009. Un plan d'action régional pour la science et la technologie pour les États arabes a également été conçu par l'UNESCO en partenariat avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences.

21. L'UNESCO a également assisté les États Membres dans le développement de politiques, l'élaboration de capacités techniques et la promotion de la recherche, de la création de réseaux, de l'éducation et de la coopération internationale dans les domaines de l'eau et des sciences de l'écologie et de la terre. Des conférences internationales et des formations sur la gestion intégrée des ressources en eau ont été organisées avec de grandes institutions académiques et de recherche pour les praticiens des pays en développement. Des moyens et des outils spécifiques ont été mis au point et ont été largement diffusés, comme les Directives relatives à la gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin fluvial, élaborées en collaboration avec le Gouvernement du Japon et d'autres partenaires. L'Organisation a aussi participé au 5<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à Istanbul, en Turquie, en mars 2009; au cours dudit forum, le Directeur général a présenté la troisième édition du *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*.

22. Pour faire face au problème du changement climatique, qui aura probablement des conséquences économiques et sociales significatives, avec un impact sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans de nombreuses régions du monde, l'UNESCO aide les États Membres à construire et à conserver la base de connaissances requise, à adopter des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique et à contribuer à l'atténuation de ses causes, notamment par le biais d'une meilleure éducation renforcée et de d'une sensibilisation accrue du grand public. L'UNESCO a aussi pour objectif de progresser vers la voie de la neutralité climatique. L'UNESCO, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a reçu pour rôle de chapeauter les entités des Nations Unies opérant dans les secteurs interdisciplinaires de la science, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte rapide.

23. La 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra du 31 août au 4 septembre 2009 à Genève, est une conséquence importante du rôle d'organiseurs qu'ont joué l'UNESCO et l'OMM dans la base de connaissances scientifiques. Elle servira d'instrument à la réalisation d'une collaboration des Nations Unies à un cadre mondial sur les services climatologiques visant à fournir des informations sur le climat afin de permettre aux législateurs nationaux et aux autres utilisateurs finaux de tous les secteurs de la société de s'adapter au changement climatique.

L'UNESCO participe aux segments de haut niveau et organise une session de travail scientifique sur le climat des océans et des côtes, des forums sur l'égalité des sexes et sur le climat (ainsi que sur la création de capacités, l'éducation et la formation) et une manifestation parallèle sur les nappes souterraines et le climat, et contribue à l'élaboration de la déclaration finale de la Conférence. L'UNESCO a aussi participé activement aux efforts généraux des Nations Unies pour combattre le changement climatique menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et par son Comité de haut niveau, à propos du groupe de travail du Programme sur le changement climatique, tels que résumé dans « Acting on climate change: the United Nations system delivering as one » (Action du système des organismes des Nations Unies face au changement climatique : Unis dans l'action).

24. L'UNESCO a poursuivi ses actions en faveur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel au niveau national, illustrant ainsi le rôle central de la culture dans et pour le développement durable. Son implication dans les processus communs de programmation par pays a été renforcée par l'inclusion de la culture en tant que pilier de développement et facteur de cohésion sociale, notamment dans plusieurs plans-cadres des Nations Unies d'aide au développement. L'UNESCO applique actuellement dix-huit programmes conjoints financés au titre du volet thématique sur la culture et le développement du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et elle agit comme agence phare dans treize de ces projets. La première réunion inter-agences du Fonds, qui s'est tenue en avril 2009, a entamé la conception d'un programme pilote de gestion des connaissances en « culture et développement » pour l'ensemble du système.

25. Étant donné le besoin émergent de développer des réponses politiques basées sur la science pour faire face aux impacts sociaux probables de la crise financière mondiale et pour promouvoir le développement durable, l'UNESCO s'est impliquée dans l'organisation de plusieurs manifestations de haut niveau avec les ministres du développement social. Par exemple, un événement sur le thème « Repenser les politiques sociales en réponse à la crise financière » a été organisé pendant le Forum mondial des sciences sociales, en mai 2009; au cours dudit forum, plusieurs ministres ont souligné l'importance d'un investissement continu dans les systèmes de protection et de sécurité sociales ainsi que des approches basées sur les droits de l'homme et sur la coopération entre toutes les parties intéressées. De même, la 9<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du programme de gestion des transformations sociales, qui se tiendra en septembre, analysera les réponses nationales et internationales en matière de politique sociale à la crise financière, avec la participation de ministres du développement social, de représentants des Nations Unies et des organisations régionales, de chercheurs, d'organisations non gouvernementales et d'un représentant des entreprises. Les prochains forums régionaux des ministres du développement social de l'Amérique latine (Quito, août 2009) et de l'Afrique de l'est (Bujumbura, septembre 2009) se concentreront aussi sur la crise et ses implications sur la politique sociale au niveau régional.

26. Le Programme de prévention de la violence armée est un programme multi-institutions des Nations Unies qui contribuera à une approche plus cohérente, fondée sur les preuves, de la violence armée et de sa prévention. Initié en 2006 sous la forme d'un projet de collaboration entre le PNUD et l'OMS, la phase n° 2 du Programme, qui doit démarrer prochainement, est une initiative conjointe entre le

PNUD, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau des Nations Unies sur la drogue et les criminalités et l'OMS. Le développement des politiques, de la recherche et de la programmation de la phase n° 2 avanceront les avantages comparatifs de chaque organisation, en veillant plus spécifiquement à garantir la prise en compte de l'impact sur les hommes, les femmes, les petits garçons et les petites filles ainsi que de leurs besoins et leurs expériences uniques. La première année de la phase n° 2 sera axée sur le Guatemala, la Jamaïque et le Kenya. L'objectif du Programme de prévention de la violence armée est de promouvoir une prévention efficace de la violence et une réponse fondée sur une compréhension claire de sa dynamique et de ses impacts et des contextes dans lesquels elle se développe, ainsi que sur les pratiques optimales nées des initiatives de réduction et de prévention de la violence à ce jour. Les objectifs spécifiques de la phase deux du Programme sont : (a) promouvoir le développement d'orientations politiques, de stratégies et de partenariats efficaces en matière de prévention de la violence armée au niveau international et régional et intégrer la prévention de la violence armée aux cadres et aux mécanismes de coopération au développement; (b) contribuer à renforcer les capacités nationales de lutte contre la violence armée, notamment par le biais de mécanismes renforcés de collecte et de surveillance des données, et formuler et appliquer des politiques, des stratégies et des programmes éprouvés de prévention de la violence armée; et (c) promouvoir une approche méthodologiquement rigoureuse des programmes de prévention de la violence et entreprendre plusieurs évaluations de ces programmes.

### C. Mesures pour promouvoir le respect de tous les droits de l'homme

27. Reconnaissant qu'il est fondamental de promouvoir les droits de l'homme pour élaborer une culture de la paix, l'UNESCO vise à progresser dans l'application des droits qui relèvent de sa compétence et à faire connaître et comprendre, de la manière la plus étendue possible, les normes et les principes des droits internationaux de l'homme. Ces droits incluent le droit à une éducation de qualité, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit de prendre part librement à la vie culturelle, le droit de participer aux progrès scientifique et aux bienfaits qui résultent de leur application, le droit d'avoir un accès sûr à l'eau potable et le droit culminant de s'exprimer dans sa langue maternelle.

28. L'UNESCO s'est impliquée activement dans la promotion du droit à l'éducation par son travail de mise en œuvre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, proclamé par l'Assemblée générale en 2004 (résolution 59/113A). L'organisation préconise l'inclusion des principes et des valeurs des droits de l'homme dans le système d'éducation et elle encourage les États Membres à élaborer et à appliquer des plans d'action nationaux pour l'éducation aux droits de l'homme. La quatrième consultation sur l'application de la Recommandation relative à l'éducation pour la compréhension internationale, à la coopération et à la paix internationales et à l'éducation liée aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1974) a débuté en novembre 2008 avec la coopération de tous les États Membres. Dès juillet 2009, 34 pays avaient soumis leur rapport et ceux-ci serviront de base au rapport de synthèse qui sera présenté à la 182<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

29. Dans le suivi de la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation qui s'est tenue à Genève en novembre 2008, l'accent a été plus particulièrement mis, aux niveaux mondial, régional et national, sur la promotion du droit à l'éducation, sur l'aide aux pays en développement et sur l'application de politiques d'éducation accessibles à tous. L'organisation a développé des directives politiques en matière d'inclusion dans l'éducation et elle prépare une base de données avec les bonnes pratiques innovantes. En Asie et dans le Pacifique, par exemple, des activités dans ces domaines ont donné des résultats positifs significatifs en termes de développement de cadres politiques pour une éducation inclusive et de plans directeurs. Le soutien de l'UNESCO aux efforts de mobilisation éprouvés, visant à informer sur les processus de réforme de la politique d'éducation nationale, a eu pour effet d'augmenter l'inclusion dans les systèmes d'éducation nationale, en particulier en Afghanistan, au Cambodge, en Chine et en République démocratique populaire lao.

30. L'UNESCO a participé également à une initiative inter-agences avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR) pour compiler une centaine d'exemples de bonnes pratiques en éducation aux droits de l'homme, en éducation à la citoyenneté et en éducation au respect mutuel et à la compréhension dans les écoles primaires et secondaires et les instituts de formation des enseignants. La publication sera présentée en automne 2009. À la demande de l'OHCHR, l'UNESCO a organisé, en mai 2009, une réunion d'experts sur le droit de prendre part librement à la vie culturelle. Les recommandations ont alimenté les discussions de la 42<sup>e</sup> session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été clarifié lors d'une réunion d'experts organisée par l'UNESCO en coopération avec l'OHCHR, à Paris, en juillet 2009. Le droit de s'exprimer librement dans sa langue maternelle a été encouragé par le biais d'une plate-forme intersectorielle spécifique sur les langues et le multilinguisme, réunissant tous les programmes majeurs de l'organisation et se concentrant sur le rôle des langues et du multilinguisme dans leurs dimensions humaine et culturelle et dans leur contribution au développement durable, à la cohésion sociale et à la paix. Les informations sur les activités menées par l'UNESCO pour promouvoir la liberté d'expression sont développées au point G ci-dessous. De plus, le Centre international pour la promotion des droits de l'homme a été créé à Buenos Aires et est placé sous l'égide de l'UNESCO.

31. Dans le cadre de sa campagne mondiale de prévention de la violence, l'OMS a organisé la réunion annuelle de l'Alliance pour la prévention de la violence en décembre 2008. La réunion a permis trois réalisations majeures : le développement d'une stratégie pour faire de la prévention de la violence une priorité politique, la préparation d'un plan permettant aux participants à l'Alliance de mettre la prévention de la violence à l'ordre du jour des agences d'aide officielle au développement (AOD), et l'adoption de deux nouvelles priorités pour le travail de l'Alliance en 2009-2012 (renforcer la collaboration intersectorielle pour la prévention de la violence, en commençant par renforcer la collaboration entre le secteur de la santé publique et ceux de la justice pénale et de la sécurité publique, et augmenter la capacité nationale et locale de prévention de la violence). En septembre 2009, la réunion marquant la quatrième phase de la Campagne mondiale de prévention de la violence aura lieu au siège de l'OMS à Genève sur le thème « Donner un nouvel élan à la prévention de la violence ». Cette réunion vise à

accroître sensiblement l'action, l'appui politique et le financement en faveur de la prévention de la violence dans le monde. Elle devrait réunir des représentants des AOD, d'entités des Nations Unies et des principales organisations non gouvernementales en vue de trouver des moyens d'augmenter l'aide à la prévention de la violence. Des ministres de la santé et d'autres ministres prononceront des discours et présenteront des exposés lors de cette réunion. Parmi les 150 participants attendus se trouveront également des décideurs politiques, des planificateurs de haut niveau et des représentants d'instances décisionnaires aux niveaux local, national et international.

#### **D. Mesures pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes**

32. Conformément à la nouvelle stratégie à moyen terme pour 2008-2013, qui désigne l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'une des deux priorités mondiales de l'Organisation, l'UNESCO a privilégié la recherche de l'égalité des sexes par des actions dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en poursuivant à la fois des programmes sexospécifiques et une généralisation de l'égalité des hommes et des femmes dans les États Membres et au sein de l'Organisation. Un plan d'action pour la Priorité à l'égalité des sexes établi pour 2008-2013, pratique et basé sur les résultats, a été avalisé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 181<sup>e</sup> session. Il décrit les actions que les secteurs de programmes de l'UNESCO poursuivront entre 2008 et 2013 pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. L'organisation soutient aussi ces objectifs dans les États Membres en : (a) intégrant les questions d'égalité des sexes tout au long du cycle de conception à tous les niveaux des programmes; (b) développant des engagements, des compétences et des capacités pour l'intégration d'une démarche antisexiste par le renforcement de capacités précises et l'octroi de ressources spécifiques à ces objectifs; (c) au secrétariat, en soutenant l'égalité des opportunités professionnelles pour le personnel et des dispositions de travail appropriées permettant d'équilibrer vie professionnelle et vie privée; et en (d) augmentant progressivement la représentation des femmes au niveau de la prise de décisions au sein du secrétariat, pour atteindre 50 % d'ici l'année 2015.

33. En ce qui concerne le programme de renforcement des capacités et de formation en matière d'égalité des sexes, quatre secteurs de programme et une majorité du personnel des bureaux sur place ont été formés à ce jour. Le personnel du Programme Irak de l'UNESCO basé à Amman et le personnel du bureau de l'UNESCO à Amman ont reçu une formation et un tutorat spécifiques sur l'égalité des sexes dans des contextes de conflit et de post-conflit. Le renforcement des capacités et la formation à l'égalité des sexes ont également été favorisés par le développement d'un programme de formation interactif en ligne et par une formation personnelle avancée pour le personnel de haut niveau du siège et des bureaux délocalisés. Une attention particulière a été portée à l'importance de la promotion de l'autonomisation des femmes et de la réalisation de l'égalité des sexes, par l'organisation de quatre séminaires dans le cadre du Forum de l'UNESCO sur l'égalité des sexes.

34. L'UNESCO a fait de la promotion de l'autonomisation des femmes, des droits des femmes et de l'égalité des sexes un objectif prioritaire dans tous les programmes communs des Nations Unies. Elle est en première ligne dans le programme commun en faveur de l'égalité des sexes entre les Nations Unies et le Gouvernement du

Vietnam et l'égalité des sexes est encouragée au niveau national en intégrant ses composantes à tous les documents de programmation de l'UNESCO par pays. L'organisation participe à 4 des 13 propositions retenues au titre du volet thématique sur l'égalité des sexes du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNESCO collabore avec le réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité des sexes, et co-dirige le groupe de travail du réseau sur l'aspect sexospécifique du changement climatique. L'UNESCO collabore aussi avec le PNUD et l'Union internationale pour la conservation de la nature à l'élaboration du tout premier Manuel de formation sur l'égalité des sexes et le changement climatique et est le partenaire majeur du forum sur l'égalité des sexes à la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le climat. En outre, l'UNESCO est impliqué dans d'autres groupes de travail sur le suivi des investissements dans l'égalité des sexes par les agences des Nations Unies et sur le développement d'un plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau du système; les adolescentes ainsi que l'équipe de travail du Groupe de développement des Nations Unies sur l'égalité des sexes.

35. L'UNESCO soutient fortement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale (résolution 34/180 en annexe), en :

- a) Diffusant largement aux États Membres le passeport pour l'égalité qui contient les articles de la Convention;
- b) Utilisant des données ventilées sexospécifiques pour montrer que les politiques ont un impact différent sur les hommes et sur les femmes, mais aussi en invitant les femmes à partager leur propre expérience;
- c) Forgeant et renforçant la volonté politique de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier par le biais de deux nouvelles initiatives : d'une part le Partenariat mondial UNESCO et Sony Ericsson Women's Tennis Association Tour pour favoriser l'égalité des sexes et promouvoir le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans tous les domaines de la société, dans ce cadre, les joueuses de tennis Venus Williams (États-Unis), Tatiana Golovin (France) et Jie Zheng (Chine) ont été nommées promotrices pour l'égalité des sexes, ouvrant sur une première série de projets appuyant le pouvoir d'action des femmes au Cameroun, en Chine, en Jordanie, au Libéria et en République dominicaine; d'autre part le « Groupe des femmes ambassadrices auprès de l'UNESCO pour l'égalité des sexes », pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, tant au sein de l'organisation que dans les États Membres;
- d) Soutenant la participation des femmes à la recherche scientifique par le biais du Partenariat L'Oréal/UNESCO pour les femmes dans la science.

## **E. Mesures pour favoriser la participation démocratique**

36. L'UNESCO a œuvré à l'inculcation de valeurs démocratiques chez tous les apprenants, dans le cadre de son travail visant à proposer une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation, via l'enseignement formel et informel. La gouvernance démocratique et la participation citoyenne dans les pays en développement, notamment ceux qui sont en situation de post-conflit, ont aussi été

encouragées par l'UNESCO par le biais de la formation des journalistes et des professionnels des médias à des techniques de reportage impartiales et indépendantes dans les zones de conflit; en appuyant la création des conditions nécessaires à l'indépendance des médias, en proposant un savoir-faire aux autorités nationales désireuses d'adapter leur législation sur les médias aux normes internationales sur la liberté d'expression, la paix et la tolérance; en aidant les médias à couvrir les élections. En accord avec la stratégie intégrée de l'UNESCO en faveur de la démocratie, le Centre international des sciences de l'homme a contribué à la promotion des sciences humaines, à savoir en cherchant à promouvoir la recherche analytique comparative, à organiser les dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie et à appuyer la démocratie dans les zones de post-conflit. Le Centre a organisé un séminaire sur « La démocratie : nouveaux défis, nouvelles approches », en mai 2009 et un atelier avec des organisations non gouvernementales, en juillet 2009. De plus, la première réunion du comité directeur du nouveau Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains s'est tenue en mai 2009 pour discuter des orientations, de la structure et du fonctionnement du Forum. Sa mission est de fournir un espace de dialogue suivi entre les deux régions et dans les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies concernant les droits de l'homme.

## **F. Mesures pour faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité**

37. L'UNESCO contribue à la paix, à la compréhension mutuelle et à la cohésion sociale en encourageant le dialogue entre les civilisations et les cultures conformément au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et à son Programme d'action annoncé par l'Assemblée générale en 2001. Il puise dans les recommandations pertinentes du rapport de l'Alliance des Civilisations et il met en œuvre des activités axées sur la jeunesse, les femmes, la société civile, les moyens de communication, les éducateurs et l'éducation pour éviter la discrimination à l'égard des migrants. Pour renforcer l'action dans le domaine du dialogue, l'UNESCO a créé une plate-forme inter-sectorielle sur le thème « Contributing to the dialogue among civilizations and cultures and a culture of peace » (Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix), afin de faire face à ce défi mondial en adoptant une approche interdisciplinaire.

38. Pour intensifier une approche intégrée à l'éducation basée sur la coopération et le dialogue, l'UNESCO a organisé, en octobre 2008, la Conférence de Copenhague intitulée « Education for intercultural understanding and dialogue » (Éducation pour la compréhension et le dialogue interculturels). Les textes qui ont suivi la conférence se sont axés sur le développement de plate-formes spéciales pour la coopération au-delà des frontières culturelles, en misant tout particulièrement sur les jeunes en tant qu'agents clé du changement.

39. L'UNESCO soutient également le dialogue par le biais du Forum Greater Horn Horizon (Horizon de la corne), avec pour objectif d'encourager le dialogue parmi les intellectuels dans les pays de la Corne de l'Afrique et dans la diaspora et de contribuer au développement de solutions mutuellement acceptées aux problèmes de la région. Le Forum se compose essentiellement d'académiciens et d'acteurs de la

société civile qui, grâce à leur recherche pluridisciplinaire, soutiennent l'agence inter-gouvernementale pour le développement ainsi que les gouvernements de la région dans leur formulation des réponses aux défis présents et à venir. Le principal objectif est la consolidation du lien entre chercheurs et décideurs politiques afin de soutenir la conception de politiques qui favorisent la paix et le développement durable et respectent les droits de l'homme.

40. Afin de construire des passerelles durables pour le dialogue, l'UNESCO travaille avec ses États Membres à la révision des manuels scolaires et des cours pour les aider à en éliminer tous les messages de haine, les déformations, les préjugés et les préjugés négatifs ainsi que ceux susceptibles d'apparaître dans d'autres supports didactiques, ainsi que pour assurer une connaissance et une compréhension fondamentales des principales cultures, civilisations et religions présentes dans le monde. L'achèvement de l'*Histoire de l'humanité* et l'*Histoire générale de l'Amérique latine* termine le programme à long terme des histoires de l'UNESCO, qui a entraîné la coopération intellectuelle de plus de 1 800 éminents spécialistes provenant de toutes les régions du monde. Le Projet d'utilisation pédagogique de l'*Histoire générale de l'Afrique* est également terminé. La coopération avec les Commissions nationales a permis de mettre en œuvre le projet sur « L'image de l'autre dans les manuels européens et arabo-islamiques ». Des activités destinées à renforcer la lutte contre les préjugés culturels, ethniques et religieux ont également été entreprises, tout particulièrement en redonnant vie au projet de « la route de l'esclave », qui contribue à une meilleure compréhension des causes, méthodes de fonctionnement, problèmes et conséquences de l'esclavage dans le monde (en Afrique, en Europe, dans les Amériques, dans les Caraïbes, dans l'Océan Indien, au Moyen Orient et en Asie).

41. La promotion de la diversité culturelle est indissociable de l'encouragement au dialogue. Une interaction sociale harmonieuse doit dès lors être facilitée au sein des cultures et parmi celles-ci pour servir la paix, localement et à l'échelle internationale. C'est pourquoi l'UNESCO travaille à la mobilisation pour la ratification de la convention de 2005 sur la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le nombre de Parties signataires de la Convention est ainsi monté à 99, avec 21 nouvelles ratifications. Une stratégie de récolte de fonds pour le Fonds international pour la diversité culturelle et une nouvelle stratégie pour l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle ont également été mises sur pied.

42. L'UNESCO encourage également le partage des valeurs communes faisant partie de disciplines scientifiques bien précises dans différents contextes culturels, par le biais de mécanismes comme l'initiative intitulée « Du conflit potentiel à une coopération potentielle ». Cette initiative facilite les dialogues multi-niveaux et interdisciplinaires afin d'encourager la paix, la coopération et le développement dans la gestion des ressources en eau partagées.

43. Des efforts ont été déployés pour aider les médias libres, indépendants et pluralistes en travaillant avec des associations de journalistes professionnels à la prévention des conflits et à la promotion de la compréhension mutuelle, notamment en créant des réseaux culturels croisés, en développant des approches éthiques et professionnelles pour les reportages, ainsi qu'en formant et en sensibilisant davantage les professionnels des médias afin qu'ils encouragent un environnement autorisant l'expression personnelle libre. Par exemple, le réseau Pouvoir de la paix, une radiodiffusion simulée et une innovation Internet, rassemble le pouvoir des

technologies de l'information et de la communication au service de la compréhension mutuelle et de la paix.

44. Les problèmes de discrimination à l'emploi et professionnelle restent au centre des activités de l'OIT en cas de réponses après un conflit. Par exemple, la majorité des anciens combattants démobilisés se voient confrontés à des défis pour trouver un emploi à cause des idées préconçues dont ils font l'objet. L'OIT a continué de promulguer des conseils techniques et de soutenir la réinsertion socio-économique des anciens combattants et des autres populations touchées par la guerre. Au niveau interinstitutionnel, l'OIT s'est impliquée activement dans le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, qui rassemble 17 institutions, fonds et programmes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. L'OIT est actuellement à la tête de l'élaboration et de la révision des normes internationales en matière de réintégration des anciens combattants. Au niveau national, au Liberia, l'OIT a formé au début 2009 environ 5 000 anciens combattants à l'esprit d'entreprise. Ces activités ont permis de s'occuper de mieux en mieux des problèmes d'égalité et de discrimination dans l'emploi des anciens combattants et d'autres groupes aux besoins spécifiques, comme les personnes souffrant de handicaps, les jeunes, les femmes et les enfants auparavant associés aux groupes armés et aux forces armées, dans les activités de reconstruction après conflit.

## **G. Mesures pour soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances**

45. L'UNESCO a augmenté la sensibilisation à la liberté d'expression par le biais de l'organisation de Journées mondiales pour la liberté de la presse (le 3 mai) et de conférences internationales, comme celle sur la « Freedom of expression, access to information and empowerment of people » (Liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des personnes), à Maputo, au Mozambique en 2008, et celle de « Media, Dialogue and Mutual Understanding » (Moyens de communication, dialogue et compréhension mutuelle), à Doha, au Qatar, en 2009. L'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano a mis en valeur les efforts de l'UNESCO. Ces activités ont été intensifiées par l'organisation d'un symposium international de haut niveau sur la liberté d'expression ainsi que par une exposition accompagnatrice, à Paris, en octobre 2008. Les efforts d'augmentation de la sensibilisation ont eu pour résultat la reconnaissance du rôle important que les médias libres jouent dans le développement, la démocratie et le dialogue dans le « Programme d'action d'Accra » ainsi que dans les documents de suivi de la réunion sur les médias et le développement, organisée conjointement par l'Union africaine et la Commission européenne en septembre 2008 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

46. Une formation à la liberté de la presse a également permis aux journalistes d'appliquer dans leur travail les normes légales, éthiques et professionnelles reconnues sur le plan international. Les capacités institutionnelles locales, pour la création de lois-cadres ainsi que des conditions réglementaires et des politiques conduisant à ces libertés tellement fondamentales ont également été renforcées. Ces mesures comprennent la promotion des médias conventionnels et des nouveaux

médias comme plate-forme pour le dialogue et une meilleure gouvernance démocratique.

47. L'UNESCO soutient un accès universel à l'information en aidant à la formulation de cadres politiques nationaux relatifs à l'information, tout particulièrement dans le contexte du Programme Information pour tous; en soutenant la préservation des informations documentaires analogiques et numériques grâce au programme Mémoire du monde; en établissant des cadres politiques et des normes internationales pour augmenter la sensibilisation à l'information; en surveillant les progrès réalisés et en favorisant l'échange des pratiques optimales par rapport aux considérations éthiques de la société d'information; en consolidant les priorités définies par le Programme Information pour tous; en favorisant des partenariats internationaux destinés à augmenter l'accès universel à l'information et en encourageant le développement de sociétés de connaissances.

48. Le développement de médias libres, indépendants et pluralistes est encouragé par le biais du Programme international de l'UNESCO pour le développement des communications et par la consolidation des compétences des professionnels des médias grâce à une meilleure qualité des instituts de formation aux médias; elle soutient également l'accès des communautés à l'information afin d'augmenter les possibilités d'éducation informelle et une participation accessible à tous au développement et à la gestion des transformations sociales.

49. Pour faciliter l'accès des communautés à l'information, l'UNESCO soutient les centres multimédia communautaires, qui associent les médias locaux traditionnels, comme les journaux, la radio et la TV aux nouvelles technologies, comme les ordinateurs, Internet et les supports numériques. Les centres multimédia communautaires ont été introduits dans 34 pays dont 19 d'entre eux se situent en Afrique.

## **H. Mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales**

50. L'UNESCO a également mis sur pied une plate-forme intersectorielle destinée à renforcer ses efforts d'aide aux pays dans des situations d'après conflit et après catastrophe, dans tous les domaines concernés par son programme (l'éducation, les sciences, la culture, les communications et l'information). Elle propose ses compétences et des conseils dans la résolution des conflits appliquée à la gestion des ressources naturelles et à l'intégration de la prévention des catastrophes et des efforts d'atténuation, plus particulièrement par des systèmes d'alerte précoces dans les réponses d'après-conflit et aux catastrophes; elle soutient le rétablissement de la recherche interne dans le pays, de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques dans les différents domaines des sciences naturelles, sociales et humaines; protège le patrimoine culturel et naturel endommagé et s'occupe notamment de la restauration/réhabilitation de sites de patrimoine culturel et d'institutions endommagés ainsi que de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel mais menacé; renforce le rôle des communications et de l'information pour favoriser la compréhension mutuelle, la consolidation de la paix et la reconstruction, et elle encourage le développement des capacités humaines et institutionnelles pour la création de médias durables, libres, indépendants et pluralistes. L'UNESCO a pris part aux réponses après conflit et après catastrophe coordonnées par les Nations Unies en Afghanistan, en Chine après le tremblement

de terre du Sichuan, à Cuba et en Haïti après les ouragans, dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq, au Myanmar après le passage du cyclone Nargis, en Namibie et au Pakistan après les inondations. Huit bureaux délocalisés de l'UNESCO sont impliqués dans le volet thématique « Résolution des conflits et consolidation de la paix » du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. L'UNESCO œuvre également en faveur de l'application à part entière de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) sur « Les femmes, la paix et la sécurité » et encourage une participation accrue des femmes dans la paix et la sécurité au niveau institutionnel dans les pays après conflit grâce à l'établissement de Centres de recherche et de documentation des femmes; elle coopère ainsi avec le Centre Bethlehem pour la paix, qui tente de rassembler les femmes palestiniennes et israéliennes, les chrétiennes et les musulmanes, pour engager un dialogue interculturel et interreligieux.

52. Dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, dans le cadre de l'accroissement de ses efforts pour engager les différentes parties concernées dans le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, l'UNESCO a pris contact avec toute une série de partenaires et d'organismes pour définir les possibilités d'action commune et de partenariats. L'UNESCO a mis sur l'encouragement du dialogue entre les leaders politiques dans les pays de l'Europe du Sud-Est à mesure qu'ils œuvrent pour la création d'une vision commune du futur basée sur la coopération internationale. Elle a aidé à organiser toute une série de réunions régionales à Ohrid, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (2003), Tirana (2004), Varna, en Bulgarie (2005), Opatija, en Croatie (2006), Bucarest (2007) et Athènes (2008). À Athènes, les chefs d'États et autres représentants de haut niveau de la région de l'Europe du Sud-Est ont adopté la Déclaration d'Athènes qui met l'accent sur « le rôle que les routes, les itinéraires et les corridors culturels peuvent jouer en tant que plates-formes pour la coopération régionale » et qui envisage le développement d'une série de projets communs sur « les Routes culturelles de l'eau comme un moyen de contribuer à la stabilité et la paix dans la région ». Cette attitude est élaborée à partir du travail réalisé par l'UNESCO en vue de développer l'initiative des « corridors culturels » en Europe du Sud-Est.

53. L'UNESCO participe également à la mise au point de la stratégie antiterroriste mondiale du Secrétaire général des Nations Unies par le biais de l'équipe spéciale interinstitutions de la lutte contre le terrorisme. La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a attribué un rôle clé à l'UNESCO dans son Plan d'action, qui concernait la promotion du dialogue et la prévention de la diffamation de croyances religieuses ainsi que la promotion d'une culture de la paix, de la justice et du développement humain par le biais d'un dialogue interreligieux entre les civilisations.

### **III. Rôle de la société civile**

54. L'UNESCO encourage la société civile à intensifier ses efforts pour promouvoir une culture de la paix par le biais de différents programmes et initiatives comme le Programme « Sociétés civiles dans le dialogue : Israël et la Palestine » qui vise à aider les principaux responsables des organisations de la

société civile à élaborer un futur commun grâce au dialogue et à une recherche orientée vers l'action. Par ce programme, l'UNESCO souhaite contribuer à l'établissement d'un dialogue constructif entre les deux sociétés, qui est une condition pré-requise essentielle pour une paix durable. Elle a vivement encouragé la création d'un forum permanent de dialogue entre Israël et les Territoires nationaux palestiniens et elle a encouragé la collaboration active entre les chercheurs et les universités. Dans le cadre de ce programme, plusieurs études ont été menées à bien et ont débouché sur la publication de trois livres préparés conjointement par les équipes israélienne et palestinienne.

55. La culture de la paix a également été encouragée parmi les jeunes par le biais du Concours international de dissertation pour la jeunesse organisé avec la fondation Goi Peace. Le thème du concours de cette année était « Le rôle de la science pour la construction d'un monde meilleur ». Les jeunes du monde entier ont été invités à soumettre leurs idées innovantes à ce sujet. Les lauréats seront connus en novembre prochain et les premiers lauréats seront invités à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra à Tokyo, en novembre prochain.

56. Des partenariats internationaux publics-privés pour les jeunes ont également été mis en œuvre, au Guatemala et en Côte d'Ivoire et dans les territoires palestiniens occupés; ils visent à rendre les jeunes défavorisés plus autonomes dans des situations de conflit et après-conflit grâce à un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication et aux outils de réseau social basés sur la toile ainsi qu'à une meilleure utilisation de tous ceux-ci. L'espace et les outils ont été fournis pour que la jeunesse puisse s'exprimer, partager ses points de vue et ses opinions et surmonter les restrictions en matière de mobilité. Des initiatives orientées vers la jeunesse communautaire ont été mises au point, en fonction des stratégies conçues pour permettre aux jeunes d'accéder à l'information et aux connaissances liées au développement et à la paix par le biais des médias traditionnels et des nouveaux moyens de communication. L'UNESCO a également continué le partenariat secteur public-privé avec Daimler pour soutenir l'initiative Mondialogo, qui encourage le dialogue interculturel sur les questions de développement durable par le biais d'un concours scolaire, de récompenses techniques et d'un portail Internet interculturel.

57. Le réseau de commissions nationales de l'UNESCO facilite les contacts et encourage l'interaction entre les États Membres et les communautés culturelles et professionnelles dans chaque pays afin de forger des alliances et d'étendre la portée de l'UNESCO dans chaque État Membre. Ces commissions nationales ont considérablement contribué à la poursuite des objectifs de l'Organisation et à la conceptualisation, à la mise en œuvre et à la transmission de ses programmes aux niveaux régional, sous-régional et national.

#### **IV. Communication et création de réseaux**

58. Afin d'augmenter la sensibilisation à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010, l'UNESCO a continué à diffuser le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix et à fournir des informations sur ses activités en vue de promouvoir une culture de la paix auprès de toutes les parties intéressées. Des mises à jour des activités de l'UNESCO et de celles d'autres organisations œuvrant

à la promotion d'une culture de la paix ont été placées sur le site web de la culture de la paix, qui a été créé pendant l'année internationale pour la culture de la paix (2000).

## V. Recommandations

59. Les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies sont encouragés à continuer de centrer leurs programmes sur les différents aspects de la culture de la paix, tout spécialement au niveau des pays.

60. Les États Membres, de leur côté, sont encouragés à :

a) Veiller à placer en tête des priorités le financement d'une éducation de qualité pour tous et à s'assurer que la crise financière ne serve pas à justifier une réduction dans l'octroi de ressources à l'éducation tant aux niveaux national qu'international;

b) Accroître les investissements en science et en technologie, tout particulièrement dans les technologies vertes afin de promouvoir une économie verte;

c) Renforcer l'éducation pour le développement durable, un apprentissage à vie pour tous et un accès égal de tous les niveaux de la société aux opportunités d'apprentissage de manière à appliquer les principes de l'éducation accessible à tous;

d) Examiner et réviser les politiques éducatives et culturelles afin qu'elles reflètent une approche basée sur les droits de l'homme, la diversité culturelle, le dialogue interculturel et le développement durable;

e) Renforcer les efforts pour extraire les messages de haine, les déformations, les préjugés et les préjugés négatifs des manuels scolaires et autres supports didactiques; et s'assurer de la connaissance et de la compréhension fondamentales des principales cultures, civilisations et religions dans le monde;

f) Promouvoir des cultures et des environnements scolaires conviviaux pour les enfants, conduisant à un apprentissage efficace et accessible à tous les enfants, sain et protecteur, et tenant compte de l'égalité des sexes et encourager la participation et le rôle actifs des apprenants en personne, de leurs familles et de leurs communautés;

g) Élargir l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour mettre les bénéfices de tous les niveaux et de tous les moyens d'éducation à la portée des filles et des femmes, des exclus, des groupes défavorisés, des groupes marginalisés et de ceux qui ont des besoins particuliers ou spécifiques et ce tout au long de leur vie.